

# Note de service

DESTINATAIRES : Personnel enseignant – secteur primaire

EXPÉDITEUR : Service des ressources humaines et de l'organisation scolaire

DATE : Le 17 février 2021

OBJET : **Processus d'affectation et de mutation  
Personnel enseignant du secteur primaire  
Année scolaire 2021-2022**

---

Mesdames, Messieurs,

En prévision du processus d'affectation et de mutation pour l'année scolaire 2021-2022, le personnel enseignant du secteur primaire qui désire effectuer une demande de mutation volontaire est invité à remplir le formulaire ci-joint et à le transmettre **par courriel** à l'attention de Mme Mélanie Ranger au Service des ressources humaines et de l'organisation scolaire, **au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2021**, et ce, conformément à la clause 5-3.17.16 de l'entente locale.

Nous vous remercions de faire parvenir également une copie de votre demande au syndicat et à votre direction d'école.

Pour votre information, veuillez prendre note que la séance de mutation aura lieu, pour toutes les enseignantes et tous les enseignants du secteur primaire :

**Le mercredi 19 mai 2021 à 16 h 30  
En visioconférence par TEAMS**

Les renseignements afférents à cette séance vous seront transmis au début du mois de mai.

Cordiales salutations,



Sylvie Lalonde  
Directrice  
Service des ressources humaines  
et de l'organisation scolaire

p. j. (1)

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS****DEMANDE DE MUTATION VOLONTAIRE ET/OU CHANGEMENT DE CHAMP  
ANNÉE SCOLAIRE 2021 - 2022**

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

École : \_\_\_\_\_

Matricule : \_\_\_\_\_

Cochez votre champ :

- champ 1      Adaptation scolaire
- champ 2      Préscolaire
- champ 3      Primaire
- champ 4      Anglais langue seconde
- champ 5      Éducation physique et à la santé
- champ 6      Musique
- champ 20      Intégration linguistique, scolaire et sociale

La présente constitue une demande de **mutation volontaire** à l'intérieur de mon champ, conformément à la clause 5-3.17.16 de l'Entente locale.

La présente constitue une demande de **changement de champ**, conformément à la clause 5-3.17.16 de l'Entente locale.

Champ (s) désiré (s) : \_\_\_\_\_

Conformément à la clause 5-3.17.16 de l'Entente locale, cette demande doit être déposée au Service des ressources humaines et de l'organisation scolaire au plus tard le **1<sup>er</sup> avril**.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

c. c.    Syndicat